

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007
Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance

Guinée

Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)

Compilés par le
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
Genève (Suisse)

2006

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

GUINEE

Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS

Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :

L'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 7 à 12 ans.

| |
|--|
| 1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0) |
|--|

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :

Enseignement préscolaire

1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :

3-6 ans

1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs (source : Institut de statistique de l'UNESCO-ISU)

1.3.1. Scolarisation :

| | Pourcentage | Année |
|--|--------------------|--------------|
| | | |
| Taux brut de scolarisation | 6,1 | 2003-04 |
| | | |
| Taux net de scolarisation | 5,7 | 2003-04 |
| | | |
| Pourcentage d'enfants entrant dans le primaire ayant une expérience du préprimaire | 17,4 | 2003-04 |

Source : ISU.

1.3.2. Taux de scolarisation par groupe d'âge (pourcentage, y compris les premières années d'éducation primaire si pertinent) :

| Moins de 3 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 4,2 | 21,3 | 27,8 | 26,5 | 16,5 | 3,7 |
| | | | | | |

Source : Direction nationale de la promotion et de la protection de l'enfance, décembre 2005.

1.3.3. Enseignants, 2003-04:

| Personnel enseignant (total) | Dont femmes (%) | Pourcentage d'enseignants formés (tous) | Pourcentage d'enseignants formés (hommes) | Pourcentage d'enseignants formés (femmes) |
|------------------------------|-----------------|---|---|---|
| 1.895 | ... | ... | ... | ... |

Source : Direction nationale de la promotion et de la protection de l'enfance, décembre 2005.

1.3.4. Financement : Non disponible

| | Pourcentage |
|---|-------------|
| Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant | ... |

1.3.5. Principales sources de financement :

Le gouvernement, les parents d'enfants, les communautés, le secteur privé et les partenaires externes (environ 400.000 dollars EU en 2004 et 2005).

2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :

En plus du Programme de développement intégré du jeune enfant (UNICEF), le Programme de développement de la petite enfance (DPE-EPT) et le Programme de renforcement des capacités institutionnelles de la petite enfance (PRCI-DPE), existent des activités d'appui au jeunes enfants (0-3 ans) : vaccination, Santé maternelle et infantile, éducation parentale...

2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :

0-3 ans

2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :

Non disponible

B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)

3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :

La Politique nationale de la petite enfance et une lettre d'entente entre cinq ministères pour la mise en œuvre de l'approche intégrée.

3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :

Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance. La Direction nationale de l'éducation préscolaire et de la protection de l'enfance.

3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :

Des CRD (entités sous-préfectorales), les communautés, les ONG et les promoteurs privés.

3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :

Enseignants, encadreurs, éducatrices/monitrices, femmes de charge.

3.5. Type de formation que reçoit le personnel :

Techniques d'encadrement de la petite enfance selon une approche intégrée.

3.6. Politiques nationales et réformes récentes :

- Document de politique nationale de l'éducation préscolaire et du développement de la petite enfance révisé en 2001.

- Politique nationale de la protection de l'enfance réactualisée.
- Elaboration d'un Code de l'enfant guinéen.
- Signature d'un protocole de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants entre neuf pays de la sous-région Ouest Africaine.
- Mise en place d'une cellule de suivi-évaluation des activités liées à la promotion et à la protection de l'enfance.
- Renouvellement en 2005 du Parlement des enfants de Guinée pour un mandat de cinq ans.

3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :

- Mise en place des Centres d'encadrement communautaires (CEC) qui fonctionnent en milieu rural et périurbain.
- Mise en place d'un Comité interministériel de lutte contre la traite des personnes, notamment les enfants, et mise en place d'un Comité interministériel de lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- Mise en place d'un Comité consultatif central du projet CCLEE (Combattre le travail et l'exploitation des enfants à travers l'éducation).
- Mise en place d'un Comité national d'appui à l'enregistrement des naissances.
- Mise en place d'un Comité de pilotage des activités en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV).
- Construction d'un Centre national de réinsertion socio-professionnelle des enfants de la rue.

3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :

Programme Education pour Tous (EPT) à travers la sous-composante Développement de la petite enfance (DPE), ainsi que le programme de coopération Guinée-UNICEF (2002-2006).

3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :

3.9.1. Objectifs et finalités :

Il s'agit d'un programme intégré prenant en charge les domaines suivants : éducation ; éveil et santé ; hygiène, nutrition et protection.

3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

Le nombre d'heures d'instruction par discipline dans l'enseignement préscolaire est le suivant :

| Niveau | Activité | Heures par semaine | Heures par an |
|-----------------|---|--------------------|---------------|
| Petite section | Langagières – Prélecture | 1h40–3h45 | 60–135h |
| | Orales : – Récitation-poésie | 1h40–3h20 | 60–120h |
| Moyenne section | – Contes et légendes | 1h40 | 60h |
| | – Chant | 1h15 | 45h |
| Grande section | Langagières | | |
| | Ecrites : – Griffonnage | 2h30 | 90h |
| | – Graphisme | | |
| | – Ecriture | | |
| | Travail manuel : | 3h20 | 120h |
| | Dessin, colorage, peinture, découpage, déchiquetage, chiffonnage, piquetage, collage, modelage. | | |
| | 4) Perceptivomotricité | 1h15 | 45h |
| | 5) Logico-mathématique | 1h40–2h05 | 60–75h |
| | 6) Psychomotricité | 2h30 | 90h |
| | 7) Récréation | | |

3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

En petite section du préprimaire il y a 20 heures de cours par semaine, en moyenne section 22 heures et 55 minutes, et en grande section 24 heures et 10 minutes.

3.10. Autres informations pertinentes

[Disponibles uniquement en Anglais]

There are three public preschools in the country, and all other ECCD existing programs are either private or NGO initiatives. The *écoles maternelles* and *jardin d'enfants* are privately funded and run initiatives. The Community Education Centers (Centres d'encadrement communautaires, CEC) are a recent initiative, financed by UNICEF and Action-Aid, concentrated in rural areas of the two poorest regions (Haute Guinée and Basse Guinée). [There are also some CEC in the other regions.]

About 75% of centers take children from ages three to six years, and a small number of them take children from the age of two. Some take even infants. Most of the centers take both boys and girls, and the average for the preschool enrolled population is 52% boys. Nevertheless, the study found geographical differences between girls and boys enrollment rates. In the Haute Guinée region, where access to

preschool is considerably lower than for the other regions, the percentage of girls enrolled was 6–11 points lower than that of boys.

There are approximately 1,100 “preschool teachers” in Guinea [see point 1.3.3 above], with a wide variety of training/experience, ranging from none to high school with a few, only 8%, having a higher education level. The vast majority has not received ECCD-related training; about 13% have been trained as *monitrices* in the National Teacher Training Colleges.

There are no ECCD-related training institutions in the country, with the exception of isolated NGOs that provide short courses for their personnel. (*Source: A. Jaramillo & K. Tietjen. Early Childhood Development in Africa: Can We Do More for Less? A Look at the Impact and Implications of Preschools in Cape Verde and Guinea. The World Bank Human Development Sector Africa Region, July 2001.*)

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)

4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :

| Type de programme | Oui ou Non (noter pour chaque programme) | Nombre estimé de bénéficiaires (si possible) |
|---|---|--|
| Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance | Oui | Environ 100.000 familles/communautés |
| Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile | Non | |
| Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants | Oui | 113 groupements féminins de 30 membres chacun sont en fonction, soit 3.390 bénéficiaires |
| Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation | Non disponible | |
| Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants | Oui | |
| Autres (spécifier) | Oui | Emissions interactives par les radios rurales pour le DPE |

Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure / joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)

Il y a un total de 493 enfants dans les orphelinats (âge : 0-5 ans), soit 190 garçons et 283 filles.

4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?

Une cellule de collecte des informations et de traitement de données est en cours de création.

4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ? Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?

Oui.

[Informations révisées par le Ministère en charge de la petite enfance, décembre 2005.]